



Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères
Département fédéral de l'économie publique
Bureau de l'intégration

3003 Bern
Bundeshaus Ost 5 février 1990

Ø 031/61 23 07

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostra sigla

Unser Zeichen
Notre signe
Nostra sigla 777.231.1 - kel/hem

Note à M. le Conseiller fédéral Jean-Pascal DELAMURAZ

Votre rencontre avec le Président du Vorort, M. Borgeaud
du 7 février 1990

La coopération entre l'Administration et le Vorort dans la préparation des réunions exploratoires dans le cadre du processus sur l'EEE est bonne. Elle se fait dans le cadre de la "Ständige", du groupe de liaison récemment instauré, du groupe CE établi par le Vorort avec ses associations membres et des groupes spécifiques dans les différents domaines de coopération.

Le Secrétaire d'Etat Blankart vient de confirmer au Directeur du Vorort que des représentants du Vorort sont invités à participer en tant qu'experts dans les groupes de préparation intra-AELE tant au niveau global que dans les groupes spécifiques. Une participation à des réunions communes entre pays de l'AELE et Commission est envisagée sur une base ad-hoc. Beaucoup dépendra de la disponibilité de places dans la délégation mais aussi de l'attitude des autres pays de l'AELE et de la Commission.



- 2 -

Nous jugeons particulièrement précieux que le Vorort a également pris l'initiative de faire procéder les branches principales de l'économie à un examen notamment des effets économiques qu'aurait une adaptation de la législation suisse à la législation communautaire. Les premiers résultats de ces examens nous sont parvenus et l'Administration procédera à une synthèse des comparaisons faites par l'Administration et l'économie. En ce qui concerne les exceptions et les périodes transitoires demandées par le secteur économique, il sera précieux que le Vorort, le moment venu, fasse la part entre ce qu'il considère comme exceptions qui doivent être obtenues à tout prix et les problèmes qui pourraient éventuellement être aménagés par des périodes transitoires d'une durée adéquate. Ce même travail sera fait également à l'intérieur de l'Administration.

Le calendrier de la comparaison des législations suisses et communautaires à l'intérieur de l'Administration est le suivant:

Une première analyse, qui ne va pas encore dans les détails, vient d'être terminée par la grande majorité des offices. Sur cette base, le Bureau de l'Intégration établira le plus vite possible une première liste des exceptions et des périodes transitoires qui ont été demandées. L'analyse plus détaillée des offices devrait être terminée fin mars. C'est seulement sur la base de cette dernière analyse qu'il sera possible d'avoir une vue plus précise du volume d'exceptions et de mesures transitoires qui seront nécessaires. Le potentiel politique pour des exceptions non limitées dans le temps étant sans doute très limité, il s'agira après de réduire la liste des demandes d'exceptions à des domaines où des intérêts vitaux sont vraiment en jeu.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP


(Jakob Kellenberger)